COMMUNE DE LE VAUD

GRAND RUE 4 – 1261 LE VAUD

Greffe
022 366 25 62
greffe@levaud.ch
www.levaud.ch

Au Conseil communal
de et à
1261 Le Vaud

Le Vaud, le 18 mai 2026
SP/asr/fg -10.03

Préavis municipal n° 42/2026

Comptes communaux 2025

Délégué municipal : Sylvain Pécoud

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

Les comptes communaux 2025 se soldent par un résultat positif de CHF 228'250.–.

La marge d'autofinancement est en diminution par rapport à l'exercice précédent et s'établit à CHF 633'410.–.
Les revenus fiscaux dépendants du taux d'imposition diminuent également de manière significative.

Le résultat positif de l'exercice, alors que le budget prévoyait un déficit, s'explique principalement par une diminution de la charge péréquative.
Il ne traduit donc pas une amélioration structurelle de la capacité financière communale mais met, au contraire, en évidence un affaiblissement de la capacité propre de la Commune à financer ses investissements futurs par ses revenus ordinaires.

Résultats

	2021	2022	2023	2024	2025
Marge d'autofinancement	1'677'096	1'080'8511	1'263'000	1'026'409	633'410
Solde de fonctionnement	1'055'416	642'899	851'737	263'082	228'250

Charges cantonales

	2021	2022	2023	2024	2025
Péréquation nette	883'634	1'028'200	1'040'900	1'192'618	300'936
Facture sociale	1'021'172	954'131	988'793	1'142'390	1'337'760
Facture policière	205'313	208'188	208'777	210'925	208'360
Participation au déficit des transports	59'694	70'975	75'438	72'885	74'811

Indicateurs de suivis

	2021	2022	2023	2024	2025
Population	1'387	1'411	1'413	1'374	1'387
Nombre de contribuables	840	849	860	858	873
Valeur du point d'impôt	69'597	69'611	70'800	75'090	67'674
Taux d'imposition	74	74	73	71	69
Recettes fiscales dépendantes du taux d'imposition	4'862'690	4'853'383	4'839'579	5'013'890	4'317'659
Impôt foncier	427'014	431'736	460'409	476'348	479'792
Impôt droits de mutations	156'017	122'870	160'138	103'884	199'953
Recette sur les gains immobiliers	77'501	110'347	139'243	196'355	239'698
Impôt sur les successions et donations	0	-8'250	0	123'143	0
Dette brute	9'504'925	9'103'025	8'677'625	7'645'500	6'908'000
Intérêts et comm. sur dettes long terme	105'842	94'507	97'947	88'871	78'121
Remboursement de la dette	355'900	401'900	425'400	1'032'125	737'500
Marge d'autofinancement	1'677'096	1'080'851	1'263'164	1'026'409	633'410

Remarques générales comptes de fonctionnement

Administration
Le compte 110.3180 présente un dépassement important par rapport au budget. Celui-ci s'explique par les honoraires liés au remplacement temporaire de la secrétaire municipale pour la période de janvier à juin, ainsi que par le mandat de recrutement et les démarches de sélection engagées afin de stabiliser durablement l'organisation administrative.

Le compte 110.3010 est également supérieur au budget, pour les mêmes raisons organisationnelles.

Ces charges doivent être comprises comme des dépenses exceptionnelles de continuité administrative, et non comme une augmentation structurelle ordinaire du fonctionnement communal.

Impôts
Les revenus fiscaux dépendants du taux d'imposition sont en diminution de CHF 485'246.- par rapport à l'exercice précédent.
À l'inverse, les impôts conjoncturels, notamment les droits de mutation et les gains immobiliers, sont supérieurs au budget de CHF 139'650.-. Ces revenus demeurent toutefois par nature variables et ne peuvent pas être considérés comme une base durable de financement.

Péréquation
L'exercice 2025 est marqué par un effet péréquatif favorable. Selon le projet de décompte définitif 2025 de l'État de Vaud, la Commune bénéficie d'un solde en sa faveur, en lien notamment avec un revenu fiscal standardisé communal inférieur à la moyenne cantonale.
Cet élément contribue de manière déterminante au résultat positif de l'exercice mais doit être interprété avec prudence, car il ne constitue pas une amélioration structurelle des revenus de la Commune.

Facture sociale
La participation à la cohésion sociale demeure élevée. Elle représente une charge importante et contrainte pour le fonctionnement communal alors même qu'elle résulte de politiques cantonales.
Pour 2025, son montant augmente de CHF 195'370.- par rapport à l'exercice précédent, malgré les effets du rééquilibrage financier en faveur des communes.

Service d'informatique
Le dépassement du compte des honoraires et prestations de services informatiques s'explique principalement par des charges liées aux outils numériques nécessaires à la continuité du fonctionnement administratif.
Il comprend notamment la régularisation de licences BDI non facturées en 2024, qui n'avaient pas été intégrées lors de l'élaboration du budget 2025, pour un montant d'environ CHF 12'000.– et différentes licences et prestations numériques indispensables, notamment CommunApp, Adobe Pro, e-séances ainsi que la refonte et la maintenance du site internet communal.

Cantine scolaire
Le dépassement de ce compte est lié aux variations de fréquentation de la cantine, qui influencent directement le taux d'encadrement nécessaire.
Il s'explique également par l'ouverture non budgétée de l'espace pique-nique, mise en place à la demande de l'AISE.
Ces charges supplémentaires compensées par une augmentation des revenus correspondants.

Centre scolaire
Les loyers du bâtiment des Curtils facturés à l'AISE intégraient jusqu'ici une composante liée à son amortissement comptable.
Cet amortissement est arrivé à terme en 2025 et n'a pas été identifié par l'administration lors de l'établissement du budget 2025, ce qui a conduit à surestimer les revenus attendus.
La diminution ne relève ainsi pas d'une baisse effective de l'utilisation des locaux.

Service des intérêts généraux
L'entier de l'enveloppe budgétaire n'a pas été utilisé. Cette situation s'explique principalement par l'abandon du projet de pôle enfance et par le report d'une éventuelle autonomisation de la crèche.

Remarques générales comptes de bilan

Terrains & bâtiments
Le poste « terrains et bâtiments » augmente par rapport à l'exercice précédent en raison de l'inscription de la valeur d'achat des terrains acquis dans le cadre de la succession Christinet, soit CHF 231'680.–.

Fonds réserves recettes affectées
Le solde du fonds communal de protection civile, soit CHF 78'940.40, a été versé au fonds cantonal des contributions, conformément à l'article 24p de la loi vaudoise sur la protection civile.

Actifs transitoires
Les actifs transitoires augmentent de CHF 347'804.– par rapport à l'exercice précédent.
Cette variation s'explique par les décomptes finaux 2025 de l'État de Vaud en faveur de la Commune.

Emprunts hypothécaires
Remboursement d'un emprunt PostFinance de CHF 328'000.– arrivé à échéance.

Synthèse par nature

Le budget 2025 prévoyait un résultat déficitaire de CHF	242'348.-
Les résultats 2025 sont excédentaire de CHF	228'250. -

L'écart de CHF 470'598.- résulte principalement des éléments suivants :

Charges
Inférieures au budget, notamment dans les domaines

- 30. Autorités et personnel	
o Personnel voirie et formations	111'000. –
- 31. Biens, services, marchandises	
o Entretien route, bâtiment, collecteurs	265'000.-
- 35. Remboursements, participations	
o DISREN (valeur point d'impôt) APEC, primaire	155'000.-

Revenus
Supérieurs au budget, notamment dans les domaines

- 44. Parts aux recettes cantonales	
o Gain immobilier	97'000.-
- 45. Participation, remboursement collectivités publiques	
o Retour d'acomptes NPIV	437'000.-

Inférieurs au budget notamment dans les domaines

- 40. Impôts	384'000.-
- 42. Revenus du patrimoine	77'000.-
- 48. Prélèvements financements spéciaux	
o Moins de prélèvement dans les fonds	149'400.-

La Fiduciaire A&A Fidu Nyon SA a confirmé la conformité des comptes 2025.
Leur rapport du 23 avril 2026 souligne que les coûts liés à la facture sociale, la péréquation et la police restent provisoires et que les investissements doivent être amortis dès l'année suivant leur bouclement.
Aucune irrégularité n'a été constatée.

Appréciation financière de la Municipalité

Les comptes 2025 présentent un résultat positif, malgré un budget déficitaire. Ce résultat doit être interprété avec réserve.

L'exercice est marqué par une diminution importante des revenus fiscaux dépendants du taux d'imposition et par une baisse de la marge d'autofinancement. Ces deux éléments indiquent un affaiblissement de la capacité propre de la Commune à financer durablement ses charges et ses investissements par ses revenus ordinaires.

Le résultat positif 2025 s'explique principalement par un effet péréquatif favorable. Cet élément améliore l'exercice, mais ne constitue pas une base durable de financement.

La diminution actuelle de la dette et des charges d'intérêts constitue une marge de respiration utile pour la Commune. Elle ne doit toutefois pas être interprétée comme un objectif d'absence d'endettement. La Commune devra continuer à investir dans ses infrastructures. Ces investissements pourront nécessiter le recours à l'emprunt, dans le respect du plafond d'endettement fixé par le Conseil.

Dans cette perspective, l'enjeu principal consiste et consistera à maintenir une marge d'autofinancement suffisante pour absorber les charges futures liées aux investissements.

Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil Communal d'accepter les décisions suivantes :

Vu le préavis municipal n° 42/2026,
Comptes communaux 2025.

Ouï le rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner ce préavis.

Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Accepte le préavis municipal n° 42/2026,
Comptes communaux 2025.

Accepte de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion financière 2025.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 18 mai 2025, pour être soumis au Conseil Communal de Le Vaud

Pour la Municipalité

Le Syndic La Secrétaire

S. Recoudert A. Stroot Ramadan

Annexes
- Résultats avant écritures de bouclement 2024
- Comptes administratifs 2024
- Comptes par nature 2024
- Bilan 2024